

ARCHITECTES, BUREAUX ETUDES TECHNIQUES, MAITRES D'OEUVRE

Protection juridique

Concevoir, piloter, coordonner... sans rester seul face aux risques juridiques

Dans les métiers de la conception et de la maîtrise d'œuvre, les responsabilités sont fortes et les sources de litiges nombreuses : contestation d'honoraires, désaccord contractuel, mise en cause après travaux, relations complexes avec les entreprises ou les maîtres d'ouvrage.

La Protection Juridique vous accompagne au quotidien et en cas de conflit, pour défendre vos intérêts et sécuriser votre activité.



que couvre t elle?

Un service juridique dédié aux professionnels.

Vous bénéficiez :

- de juristes spécialisés dans les problématiques des professionnels,
- compétents dans tous les domaines du droit utiles à votre activité,
- formés aux techniques de négociation et de résolution amiable,
- appuyés par un réseau d'experts et de partenaires reconnus.

Un accompagnement juridique au quotidien: dès la souscription, vous pouvez solliciter vos juristes pour :

- obtenir une information juridique claire avant toute prise de décision,
- être orienté dans les démarches à effectuer,
- sécuriser vos pratiques professionnelles,
- disposer de modèles de courriers ou de réponses adaptées.



Qui souscrit ce contrat?

Toutes les entreprises



Les Garanties

La Protection Juridique permet :

- **d'anticiper les conflits** plutôt que de les subir,
- de **sécuriser vos décisions professionnelles**,
- de **maîtriser les coûts juridiques**,
- de vous concentrer sur votre cœur de métier : la conception et le pilotage des projets.



Prévention et accompagnement

les métiers de l'architecture, de la maîtrise d'œuvre et de l'ingénierie impliquent des décisions engageantes, des missions longues et des responsabilités élevées. La protection juridique joue un rôle essentiel en amont, pour éviter que les situations sensibles ne dégénèrent en contentieux.

Vous bénéficiez:

- d'un accompagnement juridique personnalisé au quotidien, pour sécuriser vos engagements contractuels
- d'un appui juridique en phase préventive, avant la signature ou en cours d'exécution des missions
- d'une expertise adaptée
- d'une prise en charge des dossiers dans la durée
- de plafonds de garantie élevés
- d'une protection renforcée des intérêts économiques et de la réputation professionnelle



0160461142
agence.dsc@axa.fr



www.agence.dsc.com
linkedIn